

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-2-3

N° **applicatif** 9930

2^{ème} **Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC ATMO GRAND EST - 2024

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace et l'association "ATMO Grand Est" ont développé un partenariat axé sur des analyses, sur la compilation et les échanges de données, notamment en matière de trafic automobile, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air mais également de qualité de l'air intérieur dans certains collèges. Il est proposé d'approuver la convention financière 2024 et d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 51 730 € à l'association "ATMO Grand Est".

La Collectivité européenne d'Alsace œuvre dans les domaines de la santé, des mobilités, de la transition écologique et énergétique et de la coopération transfrontalière. De fait, la qualité de l'air constitue un indicateur précieux, à la croisée de ces différentes compétences.

L'association « ATMO Grand Est », née de la fusion de l'ASPA Alsace », « Air Lorraine » et « ATMO Champagne-Ardenne » en 2016, est agréée par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour surveiller la qualité de l'air. Elle a, par ailleurs, pour mission d'accompagner les acteurs, de communiquer pour informer et sensibiliser les citoyens, les médias et les autorités, et d'évaluer les expositions des populations et des écosystèmes.

L'association dispose d'une expertise reconnue dans les problématiques de qualité de l'air, et de santé environnementale.

Elle conduit un programme régional de surveillance et de qualité de l'air qui s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Répondre aux besoins d'observation de l'atmosphère : qualité de l'air extérieur et intérieur, émission de gaz à effet de serre, consommation et production d'énergie ;
- Déployer l'expertise et les outils au service de l'action : accompagnement pour la mise en œuvre des outils de planification visant à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère ;
- S'engager sur les thématiques émergentes : surveillance des odeurs, pesticides, et nanoparticules ;

- Développer une mobilisation communicante et innovante, visant à la fois les collectivités, les professionnels, la population, et – plus particulièrement - les personnes les plus fragiles ;
- Favoriser les partenariats locaux, transfrontaliers et internationaux, en associant la Collectivité européenne d'Alsace, notamment à travers le montage de projet, la réponse à des appels à projets et la recherche de financements internationaux. C'est le cas du projet ATMO-Rhéna +, signé en 2023 pour une période de 3 ans et inscrit dans le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (Axe « Agir pour préserver notre qualité de vie »), pour lequel la CeA participe à hauteur de 12 000 €/an sur un budget total de 1,9 Million d'€. Ce projet complémentaire permettra d'accéder à des données harmonisées à l'échelle du territoire rhéna ainsi que des outils d'aide à la décision pour les institutions transfrontalières. Une première réunion d'étape a eu lieu en mai 2024. Un projet portant sur un Parlement des jeunes, avec des collégiens français et allemands, est également en réflexion.

En 2023, l'association a bénéficié d'une subvention de 51 493 €. Cette somme reste quasiment identique en 2024 (51 730 €), calculée en fonction du nombre d'habitants.

ATMO Grand Est développe de façon continue de nouveaux outils pour être attractif et en faire bénéficier ses membres. Par exemple, ATMO Grand Est a mis en place une cartothèque où il est possible de retrouver un grand nombre d'informations (atmo-grandest.eu). La « prévision pollinique » a été développée récemment et un travail sur l'identification du potentiel « Energies Renouvelables » est en cours et devrait voir le jour en 2024, tout comme un travail sur la scénarisation d'actions. Un atlas reprenant les données air-climat-énergie du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace a également été établi.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilités, des enjeux de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments accueillant du public et de ses actions visant à contribuer à la transition énergétique, la Collectivité européenne d'Alsace est particulièrement concernée par ces thématiques.

Pour 2024, ATMO Grand Est propose d'axer plus particulièrement ses actions sur les points suivants :

- Qualité de l'air intérieur — acquisition de références :
 - Amélioration des connaissances à travers la mise en œuvre d'un diagnostic de qualité de l'air intérieur dans deux collèges (étude générale sur deux sites pouvant concerner plusieurs bâtiments) au regard de bâtiments identifiés conjointement par la CeA et ATMO Grand Est et présentant un intérêt particulier.
 - En fonction des résultats du diagnostic, recherche des sources de pollution.
- Sensibilisation générale à la qualité de l'air :
 - ATMO Grand Est mettra en œuvre des actions de sensibilisation générale ou spécifique (mobilité/transport, bâtiments, agriculture...), à destination du grand public ou des collégiens selon des modalités à convenir et suivant la disponibilité du personnel d'ATMO Grand Est.
 - ATMO Grand Est assurera une sensibilisation aux enjeux air-climat-énergie et aux actions menées sur le territoire durant une réunion interservices organisée par la Collectivité européenne d'Alsace.
 - Via l'emploi d'outils de sensibilisation telle la réalité virtuelle dans le cadre du projet Life V Air.
- Emissions de polluants et de gaz à effet de serre :
 - La Collectivité européenne d'Alsace tiendra à disposition d'ATMO Grand Est les données de trafic routier pour les besoins d'observation et d'étude sur la qualité de l'air.

ATMO Grand Est tiendra à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace toutes les informations concernant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que les concentrations de polluants sur les territoires et informations relatives aux impacts sanitaires en sa possession à l'échelle des EPCI sur le territoire alsacien.

- Réalisation d'un atlas sectoriel des consommations et production d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, sur la base des données de la dernière version d'inventaire disponible.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 730 € à l'association « ATMO Grand Est » pour l'année 2024 au titre de son programme régional de surveillance et de qualité de l'air dont le versement par acomptes sera effectué conformément aux modalités définies dans la convention de subventionnement jointe en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les termes de la convention de subventionnement afférente à cette subvention, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association « ATMO Grand Est », jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P229</i>	<i>O004</i>	P229E01	<i>T01</i>	(842) 65-65748-54	51 730 €
<i>TOTAL</i>					<i>51 730 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.

.